

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 14985

Numéro SIREN : 830 464 079

Nom ou dénomination : 240group

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 89671



1914798501

DATE DEPOT : 2019-07-30

NUMERO DE DEPOT : 2019R089671

N° GESTION : 2017B14985

N° SIREN : 830464079

DENOMINATION : 240group

ADRESSE : 15 rue Mansart 75009 Paris

DATE D'ACTE : 2018/07/01

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

1713112985

240GROUP

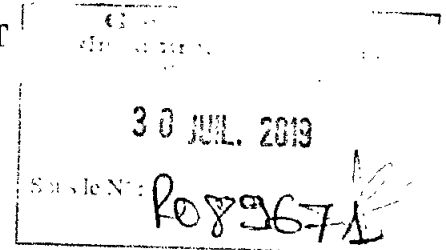
PC- E-1-07-18 GG

SAS au capital de € 10 000

Siège social : 15 rue Mansart – 75009 PARIS

RCS PARIS 830 464 079

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU PREMIER JUILLET
DEUX MIL DIX-HUIT**



Le premier juillet deux mil dix-huit, à dix-huit heures

La Société MANDALA, Société par Actions Simplifiée au capital de € 10 000, domiciliée 15 rue Mansart - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 830 284 386, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Laurent ALLARD en sa qualité de Président,

ET

La Société BECOBE, Société par Actions Simplifiée au capital de € 10 000, domiciliée 15 rue Mansart - 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 818 650 897, dûment représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre-Emmanuel COSTEUX en sa qualité de Président,

se sont réunies aux fins de délibérer sur les décisions de la présente Assemblée.

Les associés prennent acte que 100 % des associés sont présents à cette Assemblée.

Monsieur ALLARD, en sa qualité de Président de la SAS MANDALA, préside l'Assemblée.

PREMIERE DECISION

Les Associés décident de nommer la SAS BECOBE en qualité de Directrice Générale de la SAS 240GROUP à compter de ce jour et pour un mandat venant à terme au plus tard le 30 juin 2019.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

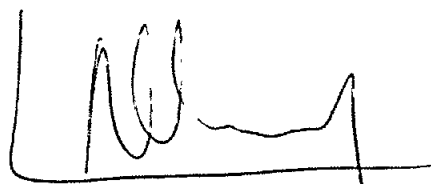
Les associés décident d'allouer € 150 000 HT annuels à la SAS BECOBE dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale de la SAS 240GROUP, au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, ainsi que par tous les associés et personnes présentes lors de cette Assemblée.

MANDALA SAS



BECOBE SAS



·
·
·